

Réflexions sur la nécessité des actions intersectorielles et de proximité à l'intersection de l'itinérance jeunesse et de la santé mentale à Montréal

Mémoire déposé par

Le RIPAJ Réseau d'intervention de proximité auprès des jeunes de la rue



dans le cadre des consultations publiques de l'OCPM portant sur l'itinérance et cohabitation sociale à Montréal

Déposé le 25 février 2025

Tables des matières

Qui est le RIPAJ?	2
Qui sont les jeunes de la rue?	3
Les jeunes “ex-placés”	4
Les jeunes de la communauté LGBTQ2S+	4
Le statut migratoire	5
Les jeunes autochtones	5
La santé mentale et la neurodivergence	6
Cohabitation sociale et la mission du RIPAJ	7
Recommandations	8
Nécessité d’une réponse collective et solidaire	8
Réduction de la stigmatisation et sensibilisation à la santé mentale	10
Accès universel aux espaces publics et aux services	11
Prévention des tensions entre jeunes et institutions	12
Les partenaires et alliés du RIPAJ	14
Bibliographie et références	15

Ce mémoire a été rédigé par Vanessa Mercier, coordonnatrice du RIPAJ

Qui est le RIPAJ?

Le RIPAJ (réseau d'intervention de proximité auprès des jeunes de la rue) est un réseau d'organismes œuvrant auprès des jeunes de 12 à 30 ans en grande précarité, traversant une période d'importante désaffiliation ou en situation d'itinérance. Le réseau est basé sur une approche d'intervention de proximité intersectorielle soutenant les équipes d'intervention à mieux connaître les services offerts et à naviguer dans nos services sociaux et de santé, spécifiquement en santé mentale. Dans une approche communautaire, collaborative et solidaire, nous travaillons de concert à faciliter l'accès aux soins en santé mentale avec les jeunes qui fréquentent les ressources membres du RIPAJ. Ancré dans l'arrondissement Ville-Marie, spécifiquement dans le quartier Centre-Sud, ce réseau rejoint aussi des organismes de l'Est de Montréal et du Plateau.

Les partenariats du RIPAJ, depuis maintenant près de 20 ans, comptent plusieurs acteurs communautaires travaillant auprès "des jeunes de la rue" dans une perspective de réduction des risques: en hébergement, en consommation, en employabilité, en soins communautaires, en sécurité alimentaire tout en créant des espaces identitaires et associatifs, de représentation et de reprise de pouvoir. Nous comptons parmi les partenaires institutionnels le programme de qualification des jeunes (PQJ), le centre de réadaptation en dépendance de Montréal (CRDM), Aire Ouverte Berri, le CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et la clinique JAP (premier épisode psychotique) du CHUM et le centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation du mont Saint-Antoine.

Nous travaillons de pair et directement avec des jeunes impliqués dans un comité de réflexions du RIPAJ afin d'aiguiller nos actions vers des démarches actuelles et sensibles à leurs réalités. Nous nous présentons à des événements rassembleurs ou revendicateurs afin de faire valoir les voix des jeunes qui subissent un côté de la médaille peu reluisant de la cohabitation sociale à Montréal. Ainsi, le RIPAJ crée et maintient des espaces de réflexions, de collaborations et de défense de droits par et pour les équipes d'intervention et des jeunes. D'ailleurs, plusieurs de nos partenaires et jeunes sont venus témoigner dans le contexte de cette consultation publique.

Ce mémoire illustrera d'abord les profils des jeunes qui fréquentent les ressources membres du RIPAJ tout en démontrant la gravité de la situation à Montréal lorsque nous adressons la problématique de la cohabitation sociale. Nous adresserons aussi ce que veut dire la cohabitation sociale dans le contexte de l'itinérance jeunesse à l'intersection de la santé mentale et finalement, nous émettrons quelques

recommandations aux commissaires de l'Office de Consultation publique de Montréal sur la question de l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal.

Qui sont les jeunes de la rue?

Les jeunes en situation d'itinérance dans le Centre-Sud de Montréal forment un groupe diversifié, mais partagent des réalités communes marquées par la précarité, l'exclusion sociale et la marginalisation. Pour cette population âgée de 12 à 30 ans, beaucoup ont connu des parcours de vie instables, souvent marqués par une rupture avec leur famille, les institutions gouvernementales, le marché du logement et du travail, et ce, de façon systémique.

Ces violences systémiques, malheureusement, s'expliquent facilement. Une proportion significative, jusqu'à 50 % de ces jeunes, a été prise en charge par la Direction de la protection de la jeunesse, sans transition adéquate vers l'autonomie à leur majorité. Plusieurs jeunes de la rue s'identifient à la communauté LGBTQ+, soit environ 40 %, ce qui les expose à un risque accru de discrimination. D'autres sont issus de l'immigration ou ont un statut migratoire précaire, limitant leur accès aux services essentiels et exacerbant leur vulnérabilité dans la société québécoise. Les jeunes autochtones sont également surreprésentés en itinérance jeunesse, souvent en raison d'un déracinement, du racisme systémique et du manque de ressources adaptées à des réalités culturelles autochtones.

De façon générale, le quotidien de ces populations est marqué par une grande instabilité résidentielle alternant couchsurfing, séjours en refuges, squats et périodes passées à la rue. Les problèmes de santé mentale sont fréquents, avec une prévalence élevée de troubles anxieux, de dépression, de psychose et une possible concomitance avec la consommation de substances, souvent liées à des traumatismes passés et actuels. Les jeunes neurodivergents s'inscrivant sur le continuum des DI-TSA¹ se retrouvent en grand nombre à vivre dans ces mêmes conditions.

En raison de leur présence dans l'espace public, ces jeunes sont aussi plus exposés aux interventions policières, au profilage social et à la criminalisation de leur mode de vie, notamment par des contraventions pour des infractions mineures comme le flânage ou la quête. Les formes de violence subies par ces populations ne sont pas difficiles à imaginer, elles marquent même notre imaginaire collectif. La violence et le jugement de certains résidents de nos quartiers ne sont pas à négliger.

¹<https://www.lapresse.ca/actualites/sans-abri-avec-une-deficience-intellectuelle/refugies-dans-le-metro-de-montreal-depuis-deux-ans/2025-01-22/qui-a-le-mandat-d-aider-melissa-et-jeremie.php>

Les défis auxquels ces jeunes font face sont nombreux, notamment en termes d'accès au logement, aux soins de santé mentale et aux services de réduction des risques. Force est d'admettre que le quotidien ressemble à de vaines et répétitives tentatives à combler des besoins de bases pourtant cités dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Ils mentionnent aussi souvent la nécessité de renforcer le soutien pour éviter la rupture de parcours et assurer un arrimage efficace entre les différentes ressources disponibles. L'inclusion sociale et les opportunités de réinsertion par l'emploi, l'éducation ou l'implication sociale sont essentielles pour briser le cycle de la précarité. Autrement dit, nous devons, en tant que société, nous responsabiliser afin d'éviter que ces populations tombent continuellement "entre deux chaises".

Dans ce contexte, le RIPAJ joue un rôle clé grâce aux jeunes et aux partenaires qui s'impliquent en facilitant l'arrimage des services, en soutenant les intervenant-es et en offrant des espaces inclusifs pour ces jeunes. Son travail vise à renforcer l'accès aux ressources, allant ainsi vers une cohabitation sociale plus harmonieuse, bien que les défis ne semblent que s'amplifier.

Les jeunes "ex-placés"

Selon l'étude EDJeP (Étude sur le devenir des jeunes placés), environ 37 % des jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse au Québec vivent une situation d'itinérance dès 21 ans².

Cette donnée met en lumière les défis majeurs auxquels ces jeunes font face lors de leur transition vers l'autonomie ou communément appelée la "transition à la vie adulte". Cela s'explique notamment en raison du manque de soutien, de la précarité économique et des ruptures dans l'accès aux services essentiels.

Les jeunes de la communauté LGBTQ2S+

De plus, selon plusieurs études canadiennes, dont celles de l'EDJeP et de l'Observatoire sur les profilages³, environ 25 % à 40 % des jeunes en situation d'itinérance s'identifient à la communauté LGBTQ+⁴.

Ce taux est disproportionné comparé à leur représentation dans la population générale, ce qui s'explique par des facteurs tels que :

² <https://edjep.ca/publications/>

³ <https://www.observatoiredesprofilages.ca/>

⁴ <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/michel-le-samedi/segments/chronique/421374/itinérance-sans-abri-lgbtq>

- Le rejet familial et les ruptures avec les proches.
- La discrimination et la stigmatisation dans les milieux scolaires et sociaux.
- Les difficultés accrues d'accès à des services adaptés et inclusifs.

Cette réalité renforce la nécessité d'une approche inclusive et adaptée afin d'assurer un accès équitable aux services pour ces jeunes particulièrement vulnérables.

Le statut migratoire

Nous pouvons d'ailleurs ajouter plusieurs autres angles d'oppression complexifiant les profils et les besoins des communautés se retrouvant en situation de grande précarité ou d'itinérance entre 12 à 30 ans.

Le profil migratoire est un angle intersectionnel dont les données sont encore à développer. Bien que les statistiques sur le statut migratoire précaire et l'itinérance jeunesse à Montréal sont limitées, plusieurs études et rapports offrent des pistes intéressantes. Les organismes montréalais comme Foyer du Monde, Dans la rue, l'Observatoire sur les profilages, le RAPSIM et le SHERPA rapportent une augmentation significative du nombre de jeunes sans statut ou avec un permis temporaire en situation de précarité ces dernières années.

De façon générale, les jeunes ayant un statut migratoire précaire sont plus susceptibles d'être exclus des services d'hébergement et de santé en raison de barrières administratives, linguistiques et légales.

De plus, Le RAPSIM⁵ souligne que les jeunes immigrants et réfugiés sont souvent contraints de travailler au noir ou d'accepter des conditions de logement précaires, augmentant leur vulnérabilité à l'itinérance.

Ces statistiques montrent que les jeunes avec un statut migratoire précaire font face à des défis accrus en matière de logement, d'emploi et d'accès aux services, les rendant particulièrement vulnérables à l'itinérance. Depuis les deux dernières années, les membres partenaires du RIPAJ ont été très vocaux face aux difficultés systémiques rencontrées lors de tentatives de soutien pour cette population. Nous avons mis en œuvre des partenariats afin de sensibiliser nos membres à cette réalité grandissante.

Les jeunes autochtones

⁵ Consultation du bilan final du forum sur l'itinérance et les besoins des migrant·es à statut précaire : <https://rapsim.org/wp-content/uploads/2023/05/bilan-forum-2023-finalweb.pdf>

Les jeunes issus des communautés autochtones sont fortement surreprésentés parmi les jeunes en situation d'itinérance à Montréal. Plusieurs études et rapports mettent en évidence cette réalité préoccupante.

Selon le Portrait de l'itinérance au Québec (2022), 10 % des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal sont d'origine autochtone, alors qu'elles représentent moins de 1 % de la population québécoise. Le RAPSIM⁶ indique que cette surreprésentation est encore plus marquée chez les jeunes de 18 à 30 ans.

Racisme et discrimination systémique : Les jeunes autochtones font face à des obstacles majeurs dans l'accès aux services sociaux, de santé et de logement. Une grande proportion de ces jeunes ont un historique de placement avec la Protection de la jeunesse, augmentant leur vulnérabilité à l'itinérance une fois à leur majorité.

L'accès aux services adaptés à leurs réalités culturelles demeure limité, et beaucoup se tournent vers les ressources communautaires autochtones comme le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Projets Autochtones du Québec (PAQ) et le Centre d'amitié autochtone de Montréal.

La santé mentale et la neurodivergence

La santé mentale joue un rôle déterminant dans le parcours des jeunes en situation de précarité et constitue un facteur de risque majeur pour l'itinérance. Il n'est pas difficile d'imaginer que les troubles psychiatriques et la détresse psychologique augmentent la vulnérabilité des jeunes face à l'exclusion sociale, à l'instabilité résidentielle et aux ruptures institutionnelles.

D'abord, les troubles de santé mentale non diagnostiqués ou non traités peuvent compromettre la capacité d'un jeune à maintenir un emploi, à suivre une formation ou à conserver un logement. L'anxiété, la dépression, la psychose ou encore le trouble du spectre de l'autisme (TSA) peuvent affecter la gestion du stress, les relations interpersonnelles et l'adaptation aux règles des milieux scolaires et professionnels. Sans soutien adéquat, ces difficultés peuvent mener à une désaffiliation progressive et à une perte des repères sociaux.

Ensuite, la rupture familiale est souvent un facteur déclencheur de l'itinérance chez les jeunes vivant avec des enjeux de santé mentale. Plusieurs sont victimes de négligence ou de violence à la maison et se retrouvent sans filet de sécurité lorsqu'ils quittent leur

⁶ Article du RAPSIM:

<https://rapsim.org/2022/06/22/les-refuges-pour-autochtones-a-toutia-ke-montreal-plus-que-jamais-necessaires/>

domicile. Cette situation est particulièrement marquée chez les jeunes LGBTQ+, qui sont surreprésentés dans l'itinérance en raison du rejet familial.

Les jeunes ayant été pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) sont aussi à risque. Une proportion significative de ces jeunes présente des troubles de santé mentale, mais le manque de continuité des soins après leur majorité les laisse souvent sans ressources. Lorsqu'ils quittent le système, ils se retrouvent livrés à eux-mêmes, avec peu de soutien pour gérer leurs besoins psychologiques et leur intégration sociale.

Par ailleurs, l'itinérance elle-même aggrave les problèmes de santé mentale. L'exposition constante à la violence, au stress et à l'insécurité accentue les troubles existants et complique l'accès aux soins. Plusieurs jeunes en situation de rue développent des stratégies d'adaptation comme la consommation de substances, ce qui peut entraîner une judiciarisation et une marginalisation encore plus grande.

Les données sur les jeunes neurodivergents ou ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) en situation d'itinérance sont limitées, mais plusieurs études et observations du terrain indiquent qu'ils sont surreprésentés parmi les jeunes en grande précarité.

Selon le Centre canadien sur la santé mentale et la toxicomanie (CCSMT) et l'Observatoire canadien sur l'itinérance, entre 20 % et 30 % des jeunes en situation d'itinérance présentent des troubles neurodéveloppementaux, incluant le TSA, la DI et le TDAH. L'étude EDJeP (Étude sur le devenir des jeunes placés) indique que les jeunes ayant été suivis par la DPJ sont plus susceptibles d'avoir des troubles neurodéveloppementaux et, sans soutien adéquat, de se retrouver en itinérance à leur majorité.

Les jeunes ayant une DI ou un TSA sont fortement exposés au risque d'itinérance, souvent par manque de soutien et d'adaptations dans les services existants. Il est essentiel que des initiatives comme celles du RIPAJ prennent en compte cette réalité et travaillent à développer des pratiques inclusives, afin de s'assurer que ces jeunes puissent bénéficier d'un accompagnement adapté et éviter la marginalisation.

Cohabitation sociale et la mission du RIPAJ

La cohabitation sociale est maintenant un enjeu incontournable et même central pour le RIPAJ, qui agit à l'intersection des services communautaires, institutionnels et des réalités vécues par les jeunes en situation de précarité. L'amélioration de la cohabitation sociale passe par une meilleure compréhension des réalités des jeunes, une réduction

des tensions entre les différents acteurs du milieu et la mise en place d'une réelle solidarité de pratiques inclusives et adaptées.

Il s'agit d'une réalité complexe et importante pour les jeunes qui s'impliquent avec le RIPAJ. Que ce soit parce que les services ne répondent pas à leurs besoins spécifiques, parce qu'ils font face à de la répression et de la violence policière, qu'on remarque le manque d'accès aux espaces publics, qu'on reconnaisse la stigmatisation ou les préjugés quotidiens sur leurs habitudes de survie, on parle ici de nos voisin.es, membres importants de nos communautés, dignes de respect, d'égard et de considération.

Les recommandations sont issues de discussions avec des jeunes se questionnant sur la signification de la cohabitation sociale, dans leur perspective. J'ai aussi, au cours des deux dernières années, eu la chance de m'entretenir avec des équipes d'intervention, des directions et coordinations de programme et d'organismes. En sont ressorties quelques réalisations et propositions.

Recommandations

Nécessité d'une réponse collective et solidaire

Le RIPAJ joue un rôle essentiel en facilitant la cohabitation sociale par l'arrimage des services, en outillant les intervenant·es face aux réalités changeantes et en sensibilisant les partenaires et la population aux enjeux vécus par les jeunes précaires. Nous voulons bien arrimer ces services et travailler de façon solidaire et intersectorielle, mais que restent-ils à faire si ces services sont pleins à craquer?

Une cohabitation sociale harmonieuse nécessite une approche collective où les institutions, les organismes communautaires, la communauté et les jeunes en situation de précarité travaillent ensemble pour créer un environnement inclusif et respectueux. Plutôt que de miser sur des mesures répressives qui déplacent les problèmes sans les résoudre, une approche solidaire et concertée permettrait d'améliorer le vivre-ensemble en répondant aux causes profondes de la marginalisation et des violences systémiques.

D'abord, le renforcement des ressources en santé et en hébergement est essentiel. Il faut investir dans des logements supervisés, des refuges adaptés et des services en santé mentale accessibles pour éviter que des jeunes se retrouvent sans autre choix que d'occuper l'espace public. Une meilleure offre de logements sociaux et de programmes de transition vers l'autonomie réduirait la pression sur les organismes et favoriserait une intégration stable dans la communauté.

Ensuite, une approche basée sur la médiation sociale plutôt que la répression permettrait de mieux gérer les tensions dans l'espace public. Des initiatives comme des équipes mixtes (intervenant·es sociaux et policiers formés en itinérance), la présence d'agents de liaison communautaire ou encore des programmes de justice réparatrice favorisent des interactions plus respectueuses et éviteraient la criminalisation de la pauvreté.

L'éducation et la sensibilisation jouent également un rôle clé. Des campagnes d'information et de formation auprès des commerçant·es, des résident·es et des services publics permettraient de déconstruire les préjugés envers les jeunes en situation de précarité et d'encourager des comportements plus solidaires. Des espaces de dialogue entre les différentes parties prenantes (tables de concertation, forums publics) renforceraient la compréhension mutuelle et le respect des réalités de chacun.

Enfin, l'implication active des jeunes eux-mêmes dans la recherche de solutions est primordiale. En leur offrant des opportunités de participation sociale, d'engagement communautaire et d'insertion socioprofessionnelle, ils deviennent des acteurs de changement plutôt que d'être perçus comme un problème à gérer. Le soutien aux pairs-aidant·es, l'implication dans des comités "aviseurs" et la co-construction de services adaptés à leurs besoins garantiraient des solutions plus efficaces et durables.

En misant sur la solidarité, la prévention et l'inclusion, une réponse collective bien coordonnée permettrait non seulement d'améliorer la cohabitation sociale, mais aussi de favoriser un environnement urbain plus humain et équitable pour toutes et tous.

Recommandations pour une réponse collective et solidaire

1. Renforcer la collaboration intersectorielle : favoriser la concertation entre les organismes communautaires, les institutions publiques, des membres de la communauté et les jeunes afin d'assurer une réponse coordonnée aux enjeux de précarité et d'itinérance.
2. Investir dans des solutions de logement et de soutien adaptées : développer des logements supervisés, soutenir les projets de refuge interpellant certaines communautés et des services de transition vers l'autonomie pour répondre aux besoins des jeunes en situation de précarité.
3. Miser sur la prévention et la médiation sociale : prioriser des approches de médiation et de réduction des risques plutôt que des interventions répressives, afin de favoriser une cohabitation sociale harmonieuse et de réduire la criminalisation de la pauvreté.

4. Sensibiliser et mobiliser la communauté : mettre en place des campagnes d'information et de formation pour la communauté, les commerçant-es et les institutions afin de déconstruire les préjugés et encourager des comportements solidaires.
5. Impliquer les jeunes dans les décisions : intégrer les jeunes dans les comités "aviseurs", les instances de concertation et les initiatives communautaires afin qu'ils puissent participer activement aux solutions les concernant.
6. Stabiliser et renforcer le financement des ressources : assurer un financement à long terme pour les organismes de première ligne et les efforts de concertations afin de garantir la continuité des services et d'éviter la surcharge des équipes d'intervention.

Réduction de la stigmatisation et sensibilisation à la santé mentale

Les jeunes en situation d'itinérance, de précarité résidentielle ou vivant avec des troubles de santé mentale sont souvent confrontés à une perception négative de la part de la population générale et de certaines institutions. Cette stigmatisation renforce leur marginalisation et complique leur accès aux ressources essentielles. Pourtant, une meilleure compréhension de leurs réalités bénéficie à l'ensemble de la communauté en favorisant un environnement plus inclusif et solidaire.

Le RIPAJ s'engage activement dans la sensibilisation et la lutte contre ces stéréotypes en collaborant avec des partenaires institutionnels et communautaires. À travers des initiatives visant à éduquer et à informer, il contribue à favoriser l'acceptation des jeunes dans les milieux qu'ils fréquentent, qu'il s'agisse de refuges, d'espaces publics ou de services de santé. En multipliant les actions de sensibilisation, il devient possible de créer un cadre plus bienveillant où ces jeunes peuvent accéder aux services dont ils ont besoin sans crainte de discrimination ni de rejet.

Recommandations pour la réduction de la stigmatisation et la sensibilisation à la santé mentale:

1. Déconstruire les préjugés : mettre en place des campagnes d'information visant à sensibiliser la population générale et les institutions aux réalités des jeunes en situation d'itinérance, de précarité résidentielle ou vivant avec des troubles de santé mentale et mettre en lumière les enjeux systémiques s'y rattachant.

2. Favoriser une approche inclusive : encourager une meilleure compréhension des défis rencontrés par ces jeunes afin de faciliter leur intégration sociale et réduire les barrières à l'accès aux services.
3. Renforcer les partenariats communautaires : collaborer avec des organismes municipaux, communautaires et institutionnels pour développer des initiatives de sensibilisation adaptées aux milieux concernés (refuges, espaces publics, services de santé).
4. Intégrer la sensibilisation dans les formations des intervenant·es : offrir des formations continues aux professionnel·les des milieux sociaux, de la santé, de la sécurité publique et aux services premiers répondants afin qu'ils adoptent une approche de soutien et adaptée aux besoins des jeunes marginalisés (ADS+).
5. Créer des espaces de dialogue : mettre en place des rencontres et forums entre jeunes, commerçant·es et intervenant·es afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et de lutter contre la discrimination.
6. Soutenir les initiatives menées par et pour les jeunes : encourager la participation des jeunes dans des comités de sensibilisation et des projets de mobilisation sociale pour qu'ils puissent partager leurs expériences et contribuer aux solutions.

Accès universel aux espaces publics et aux services

La précarité des jeunes engendre des conflits d'usage dans les espaces publics, exacerbant leur marginalisation et limitant leur accès aux ressources essentielles. Sans soutien adéquat, plusieurs sont contraints de fréquenter des lieux inadaptés à leurs besoins, ce qui accentue les tensions avec les autres usagers et peut mener à des interventions répressives plutôt qu'à des solutions adaptées.

Le RIPAJ joue un rôle clé dans la réduction de ces ruptures de parcours en assurant un arrimage des services. En facilitant la collaboration entre les organismes communautaires, les institutions et les jeunes eux-mêmes, il contribue à orienter ces derniers vers des ressources appropriées, évitant ainsi qu'ils ne se retrouvent sans solution d'hébergement, de soutien psychosocial ou d'accompagnement en santé mentale.

La participation des jeunes au comité "aviseur" est également essentielle pour garantir une approche plus inclusive et adaptée à leurs réalités. En leur offrant un espace pour exprimer leurs besoins et proposer des solutions, le RIPAJ favorise leur implication

dans la recherche d'alternatives concrètes pour une meilleure cohabitation sociale. Cette approche collaborative permet non seulement de mieux répondre aux défis de l'itinérance jeunesse, mais aussi de créer un environnement urbain plus équilibré et respectueux des droits de la population.

Recommandations pour un accès équitable aux espaces et aux services

1. Améliorer l'arrimage des services : renforcer la collaboration entre les organismes communautaires et institutionnels afin d'assurer une prise en charge fluide des jeunes et de prévenir les ruptures de parcours.
2. Développer des espaces inclusifs : créer ou adapter des lieux accessibles aux jeunes en situation de précarité (zones de repos, centres de jour, services sans rendez-vous) pour éviter leur exclusion des espaces publics traditionnels.
3. Encourager la médiation sociale : mettre en place des équipes de médiation qui travaillent avec les jeunes, les résident·es et les commerçant·es afin de réduire les tensions et favoriser la cohabitation sociale dans une perspective anti-oppressive.
4. Renforcer la participation des jeunes aux décisions : offrir aux jeunes en situation de précarité des espaces de consultation et d'engagement (comités "aviseurs", forums publics) pour contribuer aux solutions qui les concernent directement.
5. Lutter contre la discrimination dans l'accès aux services : sensibiliser les intervenant·es et les institutions aux réalités des jeunes marginalisés afin de garantir un accueil accessible et inclusif.

Prévention des tensions entre jeunes et institutions

Les tensions entre les jeunes en situation de précarité et certaines institutions ou membres de la communauté découlent souvent d'un décalage dans les approches et les pratiques d'intervention. Une méconnaissance des réalités vécues par ces jeunes peut mener à des malentendus, à un manque d'adaptation des services et, dans certains cas, à des interactions négatives et répressives renforçant leur marginalisation due à une conception subjective de la sécurité.

Pour pallier ces défis, le RIPAJ joue un rôle central en facilitant le dialogue intersectoriel. Grâce à des espaces d'échange comme les tables partenaires mensuelles, offrant des formations aux intervenant·es communautaires et institutionnels où il est possible de partager leurs expériences et mieux comprendre les défis cliniques des uns et des autres. Ce dialogue permet non seulement d'ajuster les interventions en fonction des besoins réels des jeunes, mais aussi de créer un climat de confiance essentiel à l'arrimage des services.

De plus, le RIPAJ contribue à la formation des professionnel·les, en offrant des séances sur des enjeux spécifiques tels que la psychose, les transidentités et la réduction des risques. Ces formations permettent aux services publics et communautaires de développer des approches mieux adaptées, réduisant ainsi les frictions et malentendus dans la défense des droits des jeunes. En misant sur la sensibilisation et l'éducation des intervenant·es, il devient possible d'instaurer des pratiques plus inclusives et conscientes des réalités des jeunes en situation de grande précarité.

Recommandations pour la prévention des tensions entre jeunes et institutions

1. Renforcer les espaces de dialogue intersectoriel : maintenir et soutenir les tables partenaires afin de favoriser une meilleure compréhension des réalités des jeunes et d'adapter les interventions en conséquence.
2. Former les équipes d'intervention institutionnelles et communautaires : offrir des formations continues sur des enjeux clés comme la santé mentale, les identités de genre et la réduction des risques afin de favoriser des approches d'intervention inclusives et solidaires.
3. Encourager la médiation sociale : développer des mécanismes de médiation entre les jeunes et les institutions pour éviter l'escalade des tensions et promouvoir des solutions concertées.
4. Valoriser l'expertise des jeunes : intégrer les jeunes dans des processus de consultation et d'amélioration des pratiques institutionnelles pour s'assurer que les services répondent réellement à leurs besoins.
5. Favoriser une approche de collaboration plutôt que répressive : sensibiliser les acteurs institutionnels aux effets négatifs de la judiciarisation et privilégier des stratégies de soutien et d'accompagnement plutôt que des sanctions.

En intégrant la cohabitation sociale dans ses réflexions, la ville doit, non seulement améliorer l'accès aux services pour les jeunes précarisés, mais aussi favoriser une meilleure acceptation et intégration de ces jeunes dans la société.

Je tiens à souligner que bien que nos projets et services sont souvent récompensés par la participation des jeunes, j'y insère un bémol important: il devient de moins en moins réaliste d'impliquer les jeunes dans des espaces de représentations vu la dégradation de leur qualité de vie et la complexité ou même souvent l'impossibilité d'assouvir leurs besoins essentiels de se nourrir, de se loger, de se vêtir, d'avoir une vie privée, d'être en santé et en sécurité, et finalement d'exercer son droit à la participation.

Les partenaires et alliés du RIPA

Dans la rue

Le Foyer

Le Refuge des jeunes

La Maison Tangente

Le CRDM

Aire Ouverte Berri

Le Tournant

L'escalier

Spectre de Rue

Passages

Maison St-Dominique

PQJ

En marge 12-17

Le CIUSSS Centre-Sud

Le programme DAVA

Jeunesse Lambda

Le PlaMP

La Maison Grise

Dîners St-Louis

CHSSN

Sentier Urbain

Table santé mentale

Jeanne-Mance

Table itinérance

jeunesse

ROHMI

RAPSIM

Cactus Montréal

GIAP

CODEM

Oxy-Jeunes

Cirque Hors Piste

RACOR

La clinique JAP- CHUM

CDC Centre-Sud

Bibliographie et références

Abdel-Baki, A., Aubin, D., Iyer, S., Gioia, M., Bauco, P., Dupont, M. E. et Malla, A. (2018). Access to mental health services for homeless youth: ACCESS open minds - RIPAJ, Montreal, Canada. *Early Intervention in Psychiatry*, 12, 227-227.

Aubin, D. (2022). DÉSTIGMATISER LA SANTÉ MENTALE ? L'exemple d'une pratique de proximité. *Revue québécoise de psychologie*, 43(3), 5–26.

<https://doi.org/10.7202/1094889ar>

Aubin, D., Abdel-Baki, A., Baret, C., Cadieux, C., Glaize, A., Hill, T., Lafortune, D., Létourneau, P., Monast, D. et Tiberghien, C. (2012). Des rencontres de proximité : le prendre soin de soi des intervenants au cœur de l'intervention solidaire pour joindre les jeunes en marge (2e partie). *Santé mentale au Québec*, XXXVI(1), 13-30.

Aubin, D., Abdel-Baki, A., Baret, C., Cadieux, C., Hill, T., Lafortune, D., Létourneau, P., Monast, D. et Tiberghien, C. (2011). Des rencontres de proximité : apprendre de l'autre, pour tisser de la solidarité et de l'espoir (1ère partie). *Santé mentale au Québec*, XXXVI(2), 53-74.

Bellot, C., L'itinérance au Québec - Deuxième portrait / Ministère de la santé et des services sociaux ; rédaction du rapport - Céline Bellot [...], Québec, Santé et services sociaux Québec, 2022, 1 ressource en ligne (v, 101 pages), Collections de BAnQ.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2023). *Charte des droits et libertés de la personne*. Québec, QC : Éditeur officiel du Québec.

<https://www.cdpcj.qc.ca>

Côté, P-B, (2022) Intervenir auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance en tenant compte de la diversité sexuelle et de genre Dîners d'apprentissage, CREMIS, 17 novembre 2022, Montréal

Côté, P-B., Blais, M. (2021) « “The Least Loved, That’s What I Was”: A Qualitative Analysis of the Pathways to Homelessness by LGBTQ+ Youth », publié en 2021 dans le *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, vol. 33, n° 2, p. 137-156.

<https://www.orfq.inrs.ca/du-coming-out-a-la-rue-les-trajectoires-menant-a-litinerance-chez-les-jeunes-lgbtq/>

Coup d'éclat (2019). 04 System error, I am not defective - 404 Erreur de système: je ne suis pas un défaut de fabrication, A Youth Led Anti-Stigma Video Project, ACCESS-RIPAJ Montreal, Canada. IAYMH 5th International Conference on Youth Mental Health. Brisbane.

Goyette, Martin, Alexandre Blanchet, Céline Bellot, Jérémy Boisvert-Viens, Annie Fontaine, 2022, «Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec», Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. <https://edjep.ca/publications/>

RIPAJ (2021) Effets de la pandémie sur la santé mentale des jeunes en situation de grande précarité ou d'itinérance et recommandations pour le plan d'action en santé mentale 2021-2026, Mémoire du Réseau d'intervention de proximité auprès des jeunes de la rue de Montréal.